Traité d'Aix-la-Chapelle : Larcher ne fera pas obstacle, il applaudit des deux mains !!!!

écrit par Laurent | 24 janvier 2019

En complément de l'article paru sur Résistance républicaine, relayant un article très important d'Olivier Gohin, je voudrais ajouter ces précisions.

http://resistancerepublicaine.com/2019/01/23/il-nous-faut-60-parlementaires-pour-saisir-le-conseil-constitutionnel-a-propos-de-6-clauses-du-traite-daix/

L'analyse du professeur de l'université de Paris-Assas, Olivier Gohin, docteur d'Etat et agrégé, spécialiste du droit constitutionnel et du droit de la sécurité et de la défense, est percutante, étant motivée en droit par les articles de la constitution auxquels elle renvoie et par des jurisprudences du conseil constitutionnel. Il est établi que le traité contrevient à plusieurs dispositions constitutionnelles et porte gravement atteinte à la souveraineté nationale, devant être invalidé.

(son CV prestigieux:

https://www.u-paris2.fr/fr/universite/enseignants-chercheurs/m-olivier-gohin)

Il émet deux conditions de recevabilité pour la saisine en vertu de l'article 54 de la constitution:
-« après sa signature, au plus tôt, et l'autorisation de sa ratification, au plus tard » : 1er terme, nous y sommes, et deuxième terme à surveiller de très près.
-Cette saisine peut être celle du président de la République (inutile), lui-même, ou, à défaut, celle du président du Sénat ou d'au moins soixante parlementaires.

« **article 54 de la constitution** : Si le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République, par le Premier ministre, par le président de l'une ou l'autre assemblée ou par soixante députés ou soixante sénateurs, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution. »

Dans ce texte , il est stipulé par « 60 députés ou 60 sénateurs », ce qui vient compliquer.

J'ai par ailleurs pris la température sur le compte twitter de Gérard Larcher mais son tweet favorable au traité litigieux ne laisse guère d'espoir sur son soutien dans ce recours.

« Gérard Larcher Compte certifié @gerard_larcher 21 janv.

> *Le #TraiteAixLaChapelle doit permettre, 56 ans après le Traité de l'Elysee, d'écrire une nouvelle page de la relation bilatérale France-Allemagne. Nous avons un rôle essentiel à jouer pour renforcer l'intégration européenne et rapprocher l'Europe des citoyens. pic.twitter.com/JIWUkHkP2l*
>
> *— Gérard Larcher (@gerard_larcher) 21 janvier 2019*

Complément de Christine Tasin

D’ailleurs ce même Larcher n’avoue-t-il pas faire confiance à Macron, dans tous les cas ?

> *Question de @lemondefr : « Dans sa lettre au Français, le Président évoque la place du #Sénat. Est-ce une provocation? »*
>
> *Réponse de @gerard_larcher, Président du Sénat : « Il ne m’avait pas prévenu de sa lettre. Je ne suis pas naïf mais je lui fais confiance. » #ConfLarcher pic.twitter.com/Qos8cZPalY*
>
> *— Sénat (@Senat) 17 janvier 2019*

D’ailleurs encore, Wauquiez s’est bien gardé d’ouvrir la bouche à propos du Traité de la honte. LR n’est-il pas constitué d’européistes béats préférant l’UE à la nation ?